

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	22.03.2023	Folio n°
	Délibération	2023-45	
	Nature	1.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

Syndicat Mixte
Normand'Innov

Siège Social

Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 08 DU 22.03.2023

4 questions numérotées 2023-42 à 2023-45

DELIBERATION

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) FIN DE LA DSP « GESTION ET EXPLOITATION D'UN CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES » DETERMINATION DU FUTUR MODELE D'EXPLOITATION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les Locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN – Présidente du Syndicat Mixte.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémie PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléante présente	Questions
Jacques FORTIS	Béatrice GUYOT	Ensemble de la séance

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
Jérôme NURY	Catherine MEUNIER	Ensemble de la séance

Excusé : /

Absents : Julie BARENTON-GUILLAS et Alain LANGE

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2023-42 à 2023-45	7	8

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
16.03.2023	10 H 10	Lori HELLOCO	12 H 15	24.03.2023	24.03.2023

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	08	22.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				4	2023-45

OBJET	MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) – FIN DE LA DSP « GESTION ET EXPLOITATION D'UN CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES » – DETERMINATION DU FUTUR MODELE D'EXPLOITATION
--------------	---

YZ/SR/EA

Chers Collègues,

Aménagé conjointement par la Région Normandie, le Conseil départemental de l'Orne et Flers Agglo, le pôle d'excellence Normand'Innov accueille depuis 14 ans des entreprises leader de l'industrie qui ont fait le choix de s'installer au sein d'un écosystème exigeant, performant et exemplaire, à rayonnement international.

Normand'Innov est le seul site en Normandie qui porte cette ambition de mettre en synergie des entreprises industrielles tournées à l'international, des établissements de l'enseignement supérieur, des laboratoires et des centres de recherche et d'innovation.

Ce site est la réalisation concrète de plusieurs compétences :

- L'accompagnement des entreprises dans leur développement économique
- Le soutien à l'innovation et à la recherche
- La promotion de l'enseignement supérieur en lien avec le monde économique
- L'animation d'un écosystème, source de valeur ajoutée et de création de richesses

1. Présentation du Centre d'Essais Dynamiques (CED)

Inauguré le 18 mars 2012, le Centre d'Essais Dynamiques (CED), implanté au cœur du Campus Industriel de Caligny, a su, en quelques années, s'imposer comme un acteur mondialement reconnu dans le monde des essais.

Grâce à des équipements innovants et performants uniques en Europe et une réelle expertise sur site, le CED a conquis tous les acteurs majeurs de l'automobile, de l'aéronautique, du ferroviaire, de la défense et de l'industrie.

Dès 2008, en obtenant l'accréditation ISO 17025 par le Cofrac, il devient même le seul laboratoire indépendant au monde habilité pour la validation des sièges d'avions et d'hélicoptères, ajoutant ainsi à son portefeuille clients Airbus et Boeing.

Pour convaincre ses clients du monde entier, le CED dispose de technologies de pointe avec :

- Une catapulte inversée hydropneumatique la plus puissante d'Europe qui permet de tester en configuration réelle le comportement dynamique des structures et équipements (planche de bord, siège, retenue enfant...). 1 000 crashes tests par an.
- Un banc vibrant six axes pour l'endurance vibratoire et climatique. De grande amplitude vibratoire et de chargement, il permet des essais combinés Vibrations/Températures et Humidité.

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	22.03.2023	Folio n°
	Délibération	2023-45	
	Nature	1.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

- Un banc vibrant six axes pour la caractérisation acoustique qui permet l'évaluation objective des bruits parasites (développement des véhicules électriques, confort acoustique...).
- Un équipement de moyens d'analyse de matériaux (traitement thermique, essais mécaniques, tribologie, métallurgie) et de moyens d'essais vibratoires.

2. Situation du Centre d'Essais Dynamiques (CED)

Pour rappel, deux DSP sont actuellement en cours sur le parc d'activités économique Normand'Innov :

CED 1 : La DSP confiée à la CCI Ouest Normandie pour 12 années et relative à la gestion et à l'exploitation d'un centre d'essais dynamique, prendra fin le 20 mars 2024.

CED 2 (plateforme collaborative) : La DSP également confiée pour 10 années, le 20/06/2018 à la CCI Ouest Normandie et relative à la gestion et l'exploitation d'une plateforme collaborative, prendra fin le 20/06/2028.

Le Syndicat mixte souhaite confier à un tiers ou à un groupement de prestataires une mission d'accompagnement dans le cadre du processus de fin du contrat CED 1 (Centre d'Essai Dynamique) mais également sur la plateforme collaborative CED 2, afin d'articuler au mieux la gestion future de ces 2 équipements.

La mission relevant de la présente mission porte, en conséquence, sur:

- Un appui à la stratégie et au pilotage du projet ;
- Un bilan juridique, économique, technique et financier des DSP CED 1 et plateforme collaborative CED 2 ;
- La préparation des scénarios de gestion et l'estimation des scénarios ;
- L'accompagnement général dans la mise en œuvre du futur mode de gestion avec des propositions articulant au mieux le CED 1 et la plateforme collaborative CED 2.

Description des prestations :

Tranche ferme :

- **Phase 1:** Audit des contrats de DSP en cours d'exécution et analyse de la performance de l'exploitation des services.

Livrable :

- ✓ Analyse qualitative du bilan au regard de la nature de l'activité et de son mode de support et gestion juridique.
- ✓ Benchmark auprès d'activité similaire pour identifier le marché potentiel.
- ✓ Rapport d'analyse des comptes rendus financiers.
- ✓ Rapport d'analyse de l'économie générale de la DSP du CED 1 et de la plateforme collaborative.
- ✓ Etude juridique du montage réalisé il y a 10 ans (pertinence, viabilité, renouvellement et provisions, risque...)

- **Phase 2:** Présentation et analyse des modes de gestion envisageables

Livrable : Scénario : reprise en régie, renouvellement de DSP, création d'une autre entité...

Points d'amélioration pour optimiser cette offre de service sur le site pour une pérennité de l'activité

La tranche ferme fera l'objet d'un rapport d'audit éclairant et force de proposition et d'un document synthèse sous forme de diaporama pour les élus.

Tranche optionnelle 1 : assistance pour la reprise du ou des service(s) en régie.

Tranche optionnelle 2 : assistance à la mise en place d'un nouveau mode de gestion externalisée.

Tranche optionnelle 3 : assistance pour l'articulation entre les 2 CED dans l'intérêt du Syndicat Mixte.

Informations complémentaires :

La durée de la mission tient compte de la date d'échéance du contrat de DSP (CED 1 prioritaire) en cours et de l'obligation de mettre en place impérativement un nouveau mode de gestion du service public en avril 2024 (date fin 20/03/2024).

La mission devra avoir lieu de mai à septembre 2023 avec un point intermédiaire début juillet auprès des techniciens et une remise des livrables pour début octobre 2023 aux élus.

Le montant du marché est estimé à 30.000 € H.T. Au regard de ce montant, il convient de lancer une procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la Commande Publique.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- | | |
|----------------------|--|
| 1 – APPROUVER | le principe d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage telle qu'exposée ci-dessus. |
| 2 – CHARGER | Madame la Présidente, ou son représentant, à lancer la procédure adaptée. |
| 3 – AUTORISER | Madame la Présidente, ou son représentant, à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure adaptée est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique. |
| 4 – AUTORISER | Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les marchés à intervenir avec la société retenue ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire. |

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20230322-2023-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Publication : 24/03/2023